



## **Politique environnementale**

Purolator Inc. s'est engagée à établir des normes professionnelles élevées en ce qui a trait aux pratiques environnementales dans la construction de ses bâtiments, ses opérations et la prestation de ses services. Purolator reconnaît sa responsabilité en matière de gestion des effets environnementaux associés à ses opérations, s'engage à s'attaquer aux risques liés aux changements climatiques et s'efforce d'améliorer continuellement ses pratiques en matière de gestion environnementale et de prévention de la pollution dans toutes ses activités commerciales.

### **Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente politique, Purolator reconnaît avoir les responsabilités suivantes :**

1. Mettre en place et maintenir des normes, des procédures et des contrôles de gestion afin de veiller à ce que les questions d'ordre environnemental soient considérées sur le même pied d'égalité que les priorités concurrentes et les autres activités commerciales importantes.
2. Respecter ou surpasser les obligations prévues par les lois et les règlements, les normes d'approbation et les procédures de l'entreprise applicables en matière d'environnement en mettant en place un système de gestion de l'environnement.
3. Établir, surveiller et mettre en place les cibles et objectifs environnementaux qui sont communiqués aux intervenants internes et externes, et en rendre compte.
4. Informer, mobiliser et former les employés en ce qui a trait aux questions environnementales associées à leurs fonctions.
5. Évaluer les répercussions des opérations de l'entreprise sur les changements climatiques et continuer à explorer et à mettre en place des façons d'accroître l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en investissant dans des véhicules durables, des systèmes de bâtiments écoénergétiques et en optimisant le rendement du réseau.
6. Encourager la protection de l'environnement et des ressources naturelles en instaurant un programme de recyclage et en utilisant des produits et services durables.
7. Évaluer et réduire au minimum les effets sur l'environnement de la production de déchets et des produits et services liés aux emballages.
8. Assurer la manutention, l'entreposage, le transport et l'élimination sécuritaires des marchandises, des matières et des déchets dangereux.
9. Réaliser des inspections environnementales continues des opérations afin de trouver les problèmes environnementaux et de prendre des mesures correctives, le cas échéant.
10. Communiquer notre politique environnementale à tous les employés et la mettre à la disposition du public.

La mise en œuvre de la présente politique environnementale est un objectif de gestion important dont la responsabilité incombe à tous les employés.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "John Ferguson".

John Ferguson  
Président et chef de la direction